



## DISTRICT DES ARDENNES DE FOOTBALL



Site internet : <http://districtfoot08.fff.fr>

## NOTE D'UTILISATION DU POUVOIR

1) **Le représentant de votre club en est le Président** : Le pouvoir est inutile.

Toutefois, le Président devra présenter l'attestation de sa licence de dirigeant enregistrée pour la saison en cours ou une pièce d'identité avec photo.

2) **Le représentant de votre club est un dirigeant licencié au club**.

Il doit être muni du pouvoir dûment rempli à son nom et signé du Président et présenter l'attestation de sa licence de dirigeant enregistrée pour la saison en cours ou une pièce d'identité avec photo.

Comment récupérer votre licence :

- **Via le listing papier (Footclub)**
- **Via l'application FootCompagnon**
- **Via le compte MYFFF en téléchargeant votre attestation de licence**

**RAPPEL** : Nous vous rappelons que votre club est tenu d'être présent à cette Assemblée sous peine d'amende :

- Clubs de Ligue : 150€
- Clubs de District : 100€